

Le Prill' héraut



N° 1 – Janvier 2010

Tirage : 6700 exemplaires

Municipalité
Route de Cossonay 40
Case Postale 96
1008 Prilly

Editorial

«RIEN QUE POUR VOUS!»

Mesdames, Messieurs,
Chers habitant(e)s de Prilly,

Au moment de préparer cet éditorial marquant le début d'une nouvelle année à Prilly, comme **rien** d'original ne venait immédiatement à l'esprit du scribe de service, celui-ci s'est dit que **rien** ne l'empêchait de vous parler justement de «**Rien**», de faire l'éloge de ce mot de quatre lettres qui, «**mine de rien**», ponctue notre vie et influence toutes nos conversations.

Vous l'admettrez sans doute, maintenant qu'on vous y rend attentif-ve, le pouvoir de «**Rien**» est extraordinaire, jugez plutôt: «**un rien nous console**», «**un rien nous embarrasse**», «**un rien nous fait rire**», un «**rien nous interpelle**»! Malheureusement, **certains grands projets n'aboutissent également à rien**, de même, **on se déplace souvent pour rien**, et certains de nos vœux les plus chers ne se réalisent pas **pour un rien**.

Alors, on ne peut que s'incliner devant ce mot plein d'humanité qui dégage une telle puissance dans ces envolées souvent répétées: «**Qui ne tente rien n'a rien**», «**Un rien l'habille**», «**Rien à voir!**», «**Espèce de bon à rien!**» ou plus trivialement à son enfant qui rentre avec des notes désastreuses: «**Mais tu ne fiches rien!**».

Rien est également la réponse avec un R majuscule à certaines ques-

tions existentielles comme: «**Qu'y a-t-il au monde de plus précieux que la santé et le bonheur? Rien!**», «**Qu'y a-t-il de plus estimable que l'honnêteté? Rien!**», «**Qu'y a-t-il de plus prioritaire dans le futur pour Prilly et sa Municipalité que la sécurisation du passage LEB de la Fleur-de-Lys, l'arrivée du chauffage à distance sur la Commune, la création d'une UAPE et d'un nouveau Centre-ville, ainsi que l'urbanisation cohérente et conviviale des parcelles Bobst, Cominjoz et Broye? Rien!**»

Philosophe aussi ce «**Rien**», puisque le possesseur de «**Rien**» n'appréhende ni les taxes, ni les impôts, puisqu'il... n'a **rien**. Et qu'il suffit souvent d'un petit **rien** pour faire plaisir et que le succès dépend souvent d'un **rien!**

Rien à rajouter? Si tout de même ceci! **Rien** que pour vous, Mesdames et Messieurs, chers Prillérannes et Prillérans, la Municipalité vous souhaite à toutes et tous une nouvelle et merveilleuse année, remplie de ces petits **rien**, qui vous permettront, à l'instar d'Edith Piaf, de dire dans 11 mois et des poussières:

**«Non, rien de rien,
non, je ne regrette rien
de cette année 2010,
qu'à Prilly...
nous avons bien vécu!»**

Alain Gilliéron, Syndic

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

FÉVRIER 2010

GRANDE SALLE

Judi 25 La Tablée, repas communautaire, dès 11 h 30
Samedi 27 101^e Soirée annuelle de l'Union Instrumentale

CASTELMONT

Mardi 2 Conférence de la Paroisse protestante

**Le tome 2 est en vente
au secrétariat municipal!**



Rappel aux souscripteurs

Les personnes qui ont souscrit à l'achat du 2^e ouvrage sur Prilly «**Prilly entre deux siècles**» au prix préférentiel de CHF 25.- peuvent venir retirer sans autre leur réservation au Secrétariat municipal, sis à Corminjoz 24.

**Prenons soin
de notre langage!**

**Après les fêtes,
cultivons-nous
et parlons un peu
du chocolat!**

D'après une légende mexicaine, c'est le Dieu-roi aztèque Quetzalcoatl (à prononcer la bouche pleine ☺), jardinier du paradis, qui a fait don de la fève de cacao à l'homme. Les Mayas utilisaient cette fève comme unité comptable: un esclave valait 100 fèves, et un lapin 10 fèves. Moctezuma, empereur aztèque de 1440 à 1469, avait la réputation de boire 50 flacons de chocolat par jour. Convaincu qu'il était une source de vitalité, il en buvait toujours avant d'entrer dans son ...harem! Ce sont donc les Mayas qui ont baptisé le fruit de l'arbre aux cabosses «cacao», qui a donné «cacao». Les Nahuatl, peuple installé dans la région de Mexico, ont quant à eux inventé le mot «**chocolat!**», devenu «chocolat».

Dernière précision: une «**gaufre au chocolat**» ne prend (à défaut de plusieurs grammes ☺) qu'un seul f et qu'un seul r!

Prochaine édition du Prill'héraut:
Textes pour le 5 février – Parution le 26 février

SERVICES COMMUNAUX

UN BUDGET 2010 DE LA COMMUNE DE PRILLY dans les chiffres rouges

Le budget 2010, admis dans la séance du Conseil communal du 7 décembre 2009, présente un excédent de charges de CHF 1'788'000.- pour un total de charges de CHF 54'664'600.-.

A titre indicatif, l'excédent de charges du budget 2009 se montait à CHF 32'200.- pour un total de charges de CHF 49'261'000.-. Le budget 2010 est péjoré par la participation de la Commune aux charges cantonales.

Par rapport au budget 2009, les principales hausses des dépenses et modifications du budget 2010 sont les suivantes:

- forte augmentation de la facture sociale cantonale de CHF 2'865'000.- dont un montant

de CHF 548'500.- est prélevé sur une réserve constituée en 2008;

- hausse du coût du transport urbain et régional de CHF 305'000.-;

- augmentation des dépenses générées par la régionalisation de la Police de l'Ouest de CHF 270'400.-;

- hausse de notre participation à l'Association d'aide et de soins à domicile / AVASAD (Organisme médico-social vaudois / OMSV jusqu'au 31.12.2009) de CHF 118'200.-;

- augmentation des charges d'amortissement du patrimoine administratif de CHF 180'000.-;

- augmentation des charges de personnel de CHF 712'700.-

dues notamment à l'engagement de personnes pour des tâches nouvelles. L'effectif (EPT) passe de 74,35 postes en 2009 à 77,01 en 2010.

Par contre, les éléments positifs du budget 2010 sont les suivants:

- forte augmentation des recettes fiscales de CHF 2'001'000.- provenant notamment de la hausse des impôts des personnes morales et des rattrapages d'impôts;

- diminution des intérêts passifs de nos emprunts de CHF 118'300.-. En effet, des emprunts pour CHF 10'000'000.- seront remboursés en 2010 et renouvelés à des taux inférieurs.

Le taux d'imposition communal demeure à 77,5 pour 2010. Les emprunts seront maintenus à CHF 15'000'000.- à fin décembre 2010, sauf événement extraordinaire. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 1'146'100.- et reste donc positive pour 2010. Les investissements prévus pour 2010 sont importants; ils sont devisés à CHF 9'765'000.-.

Compte tenu de la conjoncture économique qui s'annonce encore difficile pour 2010, la Municipalité veillera à une maîtrise stricte des dépenses et des investissements.

Rémy Pidoux
Municipal des Finances

PAPIER RECYCLÉ,
UN CHOIX QUI S'IMPOSE !

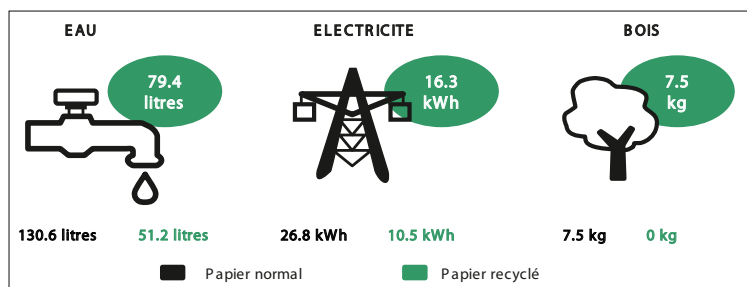
Dans sa volonté politique d'instaurer une gestion énergétique durable, la commune de Prilly met en route un plan d'action pour les prochaines années avec des démarches simples et efficaces.

Et c'est tout naturellement que l'Administration communale dans son ensemble n'utilisera dorénavant que du papier recyclé pour

son usage courant, exception faite des envois officiels en papier blanc labellisé FSC.

L'illustration ci-dessous décrit l'énergie économisée en utilisant 500 feuilles de papier recyclé à la place de papier normal.

Colin Jequier,
Délégué à l'environnement

Votations...
encore trop d'erreurs!

- ♦ Trop de cartes de votes blanches, probablement glissées dans l'enveloppe de vote jaune...
- ♦ Trop de votes non glissés dans l'enveloppe jaune...
- ♦ Trop d'oublis de la date de naissance et de la signature sur la carte de vote blanche...
- ♦ Trop de votes remis à la poste tardivement. Par envoi postal, les votes doivent parvenir au Greffe le vendredi à midi au plus tard. Sinon, ils peuvent être glissés dans la boîte aux lettres à Castelmont ou à Corminjoz jusqu'au dimanche du scrutin à midi.



Vote non valable!

Lors des dernières votations du 29 novembre 2009, une septantaine de votes n'ont pas été pris en compte suite à ce genre d'erreurs!

Pensez-y pour la prochaine votation du 7 mars 2010.

A votre disposition.

Le Secrétariat municipal

Documents d'identité suisses: du changement
dès le 1^{er} mars 2010

A la suite de la votation du 17 mai 2009 concernant l'introduction généralisée du passeport biométrique, le Canton de Vaud ouvrira, **dès le 1^{er} mars 2010, un seul centre de saisie des données biométriques au chemin de Mornex 3bis à Lausanne.** L'ouverture de centres de saisie supplémentaires dans le Canton est actuellement à l'étude.

Ce qui va changer dès le 1^{er} mars 2010:

Toute personne désireuse de demander **un passeport** devra se rendre directement au Secteur des documents d'identité de l'Etat de Vaud au ch. de Mornex 3bis à Lausanne. Il en ira de même pour les **demandes combinées de passeport et carte d'identité.** Il ne sera

par conséquent plus nécessaire de passer préalablement à l'Administration communale.

Les personnes souhaitant se faire établir **une carte d'identité seule** continueront de s'adresser à leur commune de domicile (Office de la population - 021-622 73 21) et n'auront donc pas besoin de se déplacer à Lausanne.

Davantage d'informations sur les prix de ces documents et sur les horaires d'ouverture du Secteur des documents d'identité à Lausanne vous seront fournies dans l'édition du Prill'hérait de fin février.

Office de la population



Vous possédez un chien?

Vous devez le faire enregistrer au registre des chiens auprès de l'Office de la population jusqu'au 26 février!

La Municipalité de Prilly invite les propriétaires à annoncer au registre des chiens, Office de la population, **d'ici au 26 février 2010**, tous les chiens acquis ou reçus, donnés, vendus ou décédés.

Les chiens déjà inscrits en 2009 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire au plus tard trois mois après sa naissance.

A toutes fins utiles, nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage de tous les chiens n'est plus obligatoire, sauf en cas de voyage à l'étranger.

Impôt sur les chiens

Tout propriétaire doit s'acquitter d'un impôt cantonal et communal de CHF 220.- au total par année.

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (y compris les prestations complémentaires pour frais de guérison) et/ou du revenu d'insertion sont exonérées du paiement de cet impôt; elles doivent cependant en informer l'Office de la population, sur présentation d'une pièce justificative.

Loi cantonale sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (LPoC)

Tout détenteur d'un chien dit potentiellement dangereux (Amstaff, Pit Bull Terrier, Rottweiler et les croisements issus de ces races) **doit**, outre son inscription auprès de la Commune, **impérativement** l'annoncer au Service cantonal vétérinaire, rue du D^r-César-Roux 37, 1014 Lausanne.

Les formulaires d'annonce, la loi et le règlement d'application sont disponibles sur le site internet du Canton de Vaud: www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/animaux/animaux-domestiques/

Renseignements:

Office de la population, Registre des chiens

Ch. de Corminjoz 24 - Prilly - Tél. 021 622 73 22 - population@prilly.ch

Chenilles processionnaires du pin

Les chenilles installent leurs nids dans les branches de diverses espèces de pins, sous forme de gros cocons blancs, bien visibles. A partir du mois de mars, elles quittent les nids, détruisent les aiguilles et peuvent provoquer le dépérissement des arbres. Elles s'enterrent ensuite pour se transformer en papillon et il devient alors très difficile de les déceler.

En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, fermiers ou locataires de terrains portant des pins atteints par cette chenille sont tenus de détruire les nids dès leur apparition, en principe jusqu'au 15 février.

La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu.

Attention

Les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes pouvant occasionner des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Il est donc recommandé de se protéger le visage, les yeux et les mains lors de travaux d'échenillage. **Enfin, les propriétaires et les locataires sont invités à contrôler l'état sanitaire des pins se trouvant sur leurs fonds.**

Renseignements:

Monsieur Gilles Ferrari, service des Travaux, tél. 021 622 72 36.

La Municipalité

ACTUALITÉ CINÉMA :

Océans

Filer à 10 nœuds au cœur d'un banc de thons en chasse, accompagner les dauphins dans leurs jeux, nager avec le grand requin blanc, vivre la force des vagues en direct... Après *Le peuple singe*, *Microcosmos*, *Le peuple migrateur*, Jacques Perrin nous entraîne, avec des moyens de tournage inédits, des banquises polaires aux tropiques, au cœur des océans et de ses tempêtes pour nous faire partager les secrets d'un monde encore mystérieux à explorer à bien des égards. Par ce magnifique voyage, parfois éprouvant émotionnellement, le réalisateur cherche à attirer notre attention sur un monde fragile que l'on doit tout faire pour préserver... Ce qui n'est pas gagné, tant l'homme se conduit de manière éhontée avec notre planète.

A propos de son film, et quelques temps avant d'entreprendre son tournage, Jacques Perrin nous donnait déjà l'eau à la bouche: «Il y eut un grand siècle, celui des Lumières, celui des découvreurs, des navigateurs, explorateurs, botanistes qui découvraient le monde, le monde au-delà des océans.

Aujourd'hui, la mer reste encore à découvrir. L'exploration profonde n'en est encore qu'à ses balbutiements. Dans ces abysses existent des fossiles vivants qui nous renvoient à la préhistoire du monde. La mer n'a pas fini de nous fasciner.

Pour *Océans*, nous avons mis au point des équipements qui nous permettent de suivre, sous l'eau, les poissons pélagiques dans leurs déplacements à grande vitesse, avec un hélicoptère miniaturisé d'être à quelques centimètres au-devant de la cavalerie de dauphins. On ne se contentera pas de regarder passer les créatures de la mer, on sera dans leur sillage même, dans leur accélération hydrodynamique... bref, nous voulons rendre compte d'une mer vivante, donner la sensation d'évoluer dans un autre univers, un univers à trois dimensions.» [...]

Armande Reymond

Notre concours!

Gagnez une des 20 entrées valables pour une prochaine séance de cinéma de votre choix dans les salles **Cinétoile** à Malley Lumières/Prilly en répondant à la question suivante:

Citez un autre film tourné par le réalisateur...

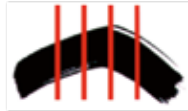
Envoyez-nous votre réponse jusqu'au **mardi 5 février 2010**:

- par **carte postale** à l'adresse suivante: **Secrétariat municipal, case postale 96, 1008 Prilly**
- ou par **e-mail** à l'adresse suivante: **greffe@prilly.ch**

N'oubliez surtout pas de mentionner vos nom, prénom et adresse complète afin que nous puissions vous envoyer votre invitation. Il ne sera pas échangé de correspondance.



L'INFO RÉGIONALE

SPORT
CULTURE
RENCONTRES

Espace Malley

Ça bouge à Malley! Le nouveau site internet www.espacemalley.ch vous permettra de connaître la vie de votre centre de glace où de nombreuses manifestations et activités récréatives vous sont proposées, telles que fêter son anniversaire à la patinoire ou déguster une fondue par une soirée de pleine lune les patins aux pieds.

Au plaisir de vous accueillir prochainement.

L'équipe du C.I.G.M.

Mais encore... à l'agenda des manifestations:

Espace Malley, C.I.G.M., ch. du Viaduc 14

8 et 9 mars 2010: Art on Ice
Du 3 au 6 juin 2010: Ouest Expo 2010

GROUPEMENTS, SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS...

NOUVEAU! Venez jouer à la
Ludothèque de Prilly...

Qui? – Tout enfant de 0 à 8 ans, accompagné de ses parents, de ses grands-parents, d'une maman de jour ou d'un adulte. Votre présence est nécessaire et votre enfant est sous votre responsabilité.

Quoi? – Vous pourrez rencontrer d'autres parents, découvrir 800 jeux, échanger vos expériences et jouer avec votre enfant.

Où? – Au sous-sol du Temple de Saint-Etienne, à côté du Vestiaire, ch. du Centenaire.

Quand? – Tous les lundis de 16 h à 18 h et le 1^{er} mercredi du mois de 16 h à 18 h.

Tarif – Pour les membres de l'Association Familiale, c'est gratuit.

Tarif non-membre: vous payez sur place à chaque visite CHF 2.– pour le premier enfant, CHF 1.– pour chaque enfant suivant.

Il est toujours possible de louer des jeux à la ludothèque pour les emporter à la maison comme auparavant.

GROUPEMENTS, SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS...

L'Union Instrumentale
de Prilly

a le plaisir de vous annoncer sa **101^e soirée annuelle**. Celle-ci se déroulera à la Grande Salle de Prilly, le **samedi 27 février 2010**.

Cette année, nous avons concocté un programme varié et festif: il y en aura pour tous les goûts!

L'Ecole de Musique de Prilly sera aussi de la fête.

Nous nous réjouissons de vous offrir ce moment musical et vous attendons nombreux!

Portes: 19 h 30- Concert: 20 h
Dès 23 h: bal avec l'orchestre MICKY'S

L'AGENDA PAROISSIAL

Mourir, entre maîtrise et accompagnement

La mort inquiète. Elle interroge chacun: comment éviter la douleur? Comment essayer d'en atténuer les effets indésirables? Comment accompagner les personnes en fin de vie? Elle interroge aussi la société: jusqu'où autoriser l'aide au suicide? Jusqu'où «s'acharner» à vouloir guérir? Questions difficiles qui demandent une réflexion commune et des éclairages de spécialistes. Les Paroisses protestantes de la région vous proposent des conférences-débats tout public sur ce thème (entrée libre, collecte). *La mort à fleur de vie, pour une éthique de la fragilité et de la confiance*, par Denis Müller, théologien et professeur d'éthique aux Universités de Lausanne et Genève, **mardi 2 février à 20 h 15, salle du Conseil communal de Prilly, bâtiment Castelmont**.

Accompagner la fin de la vie, l'expérience de Rive-Neuve, par Michel Pétermann, directeur de Rive-Neuve, mercredi 17 février à 20 h 15, salle La Villageoise à Romanel.

Club des aînés

Mardi 2 février à 14 h 30 à Saint-Etienne: l'Inde heureuse d'Anandwan, dias de M. Willy Randin.

Mercredi 24 février à 12 h à Saint-Etienne, dîner choucroute; sur inscription uniquement jusqu'au 18 février, au tél. 021 625 86 32.

DIVERS

Un brin d'histoire



Le Festival vaudois (4-6 juin 1903)

Créé à l'occasion du centenaire de la création du canton, le «Festival Vaudois» d'Emile Jaques Dalcroze, qui se déroula sur les vastes prairies de Beaulieu, connut un élan populaire encore jamais atteint dans le canton. En raison de sa proximité, la population de Prilly fut appelée à participer largement, figurants et chanteurs, dans l'Acte de l'Alpe. Enfant de Prilly, le régent Henri Peytrequin raconta dans ses vieux jours son émoi comme jeune normalien d'être mis au bras d'une accorte danseuse et de se voir confier par le musicien Charles Troyon la conduite d'un petit groupe. Les figurants avaient à faire les frais de leur costume, mais la Municipalité alloua à la troupe un subside royal de 50 francs. Les autorités eurent également la tâche, sur ordre de la Préfecture, d'assurer ordre et sécurité dans la commune pendant les trois jours des représentations. Si nombreux en effet étaient les habitants de Prilly présents à Beaulieu, sur scène ou parmi les spectateurs, que seuls étaient censés rester au village les enfants et les vieillards. A l'agent de police Mignot et son second Müller furent adjoints Capt et Benoît comme gardes-champêtres auxiliaires (c'était le temps des cerises!) au salaire de 10 francs pour les trois jours. Les mélodies de Jaques Dalcroze qui eurent pour auditoire des dizaines de milliers d'auditeurs restèrent longtemps dans les mémoires... comme aussi l'impôt du Festival, créé à l'occasion, et qui perdura sous le nom d'impôt personnel!

André Schertenleib

Réflexologie par thérapeute agréé ASCA

pour soulager le stress et les maux de la vie quotidienne, et améliorer le fonctionnement global de l'organisme.

Massages musculaires et articulaires de la colonne vertébrale
Tui-na Minceur: rééquilibrage du poids et de la silhouette
Tradition de la médecine chinoise pour soins énergétiques

Sabrina Penel • Av. du Château 10 • Prilly • 021 711 01 65
www.reflexologieplantaire.ch